

Madame Simon-Rossenthal
Présidente de la Cour d'Assises
Palais de Justice
51000 Reims

Toulouse, le 15 mai 2003

Madame la Présidente,

Objet :
Procès disparus de Mourmelon

Référence :
GD/1505-1

Copie :
Maîtres CHEMLA et DURTETTE

Nos parents vous ont communiqué ce matin une lettre expliquant les raisons pour lesquelles ils demandent la tenue rapide du procès de Pierre Chanal. Leur point de vue est suffisamment clair.

Sur un autre plan, nous nous permettons d'apporter l'argument suivant :

Souvent à tort, parfois à raison, les médias se sont emparés de cette affaire. Très récemment, articles, émissions et points de vue se sont multipliés, exploitant incomplètement ou de manière partielle ou inexacte des éléments du dossier d'instruction.

A la veille du procès, alors que le point de vue de Pierre Chanal a été abondamment rapporté par la presse, son avocat voit dans cette médiatisation une raison de déposer une requête en dessaisissement auprès de la Cour de Cassation.

Le pouvoir des médias est un fait et il faut faire avec...

En ce qui nous concerne, depuis la disparition de notre frère en 1985, nous avons toujours fait confiance à la justice, quels que soient les errements et la longueur de la procédure. Ma sœur et moi n'avons jamais pris l'initiative d'utiliser les médias pour obtenir justice.

Pour cette raison, il nous semble donc important que ce procès se tienne maintenant et que le débat contradictoire ait lieu, non plus sur la place publique à travers le miroir déformant des médias, mais dans l'enceinte de la Cour d'Assises : les éléments du dossier d'instruction doivent être présentés aux jurés le plus clairement possible et discutés de manière objective, les témoins interrogés par les différentes parties, dans l'intérêt de tous.

En résumé, nous demandons que le procès se déroule normalement, comme la loi le prévoit. Nous ne voyons pas de raison d'attendre davantage.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Gil DENIS
Parties civiles



Karine DENIS-RUELLE